Image not found or type unknown

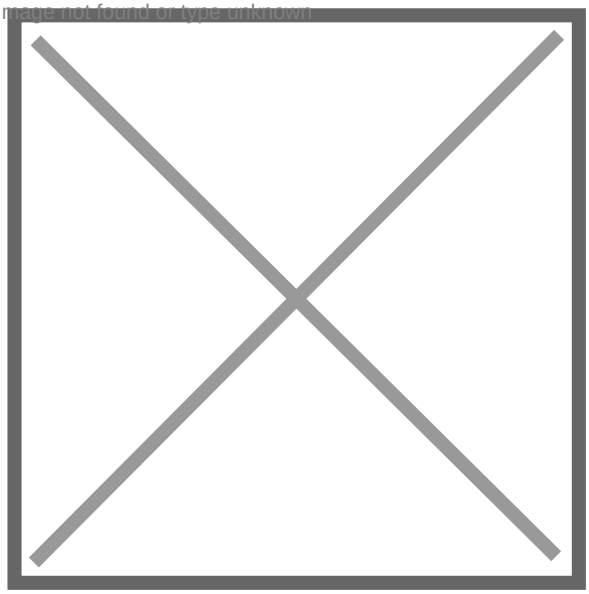

Rupture de contrat apres depot de dossier

Par **Kechmara**, le **13/10/2018** à **00:54**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis actuellement en recherche de poste.
Le 6 août j'ai déposé mon dossier à la préfecture pour une carte de 4 ans passeport talent (tout est en règle : CDI, salaire, etc.).

Le 19 août rupture de la période d'essai de la part de employeur.
Le 11/10/2018, pas de nouvelle de la part de le préfecture par rapport à mon dossier et, en appelant, ils m'ont précisé que la carte n'est pas en cours de fabrication (les années écoulées en 1 mois et demi max, j'ai la carte de renouvellement).

Ma question est : est ce que la préfecture regarde le dossier en prenant en compte ma situation au moment du dépôt ? ou ailleurs ? En supposant qu'ils traitent le dossier actuellement, vont'ils prendre en compte ma rupture ? vais-je avoir ma carte de 4 ans ?

Merci de vos réponses.

Par **chris_ldv**, le **03/11/2018** à **22:45**

Bonjour,

La prefecture vérifie la véracité des éléments composant le dossier à la date de la demande, soit le 06 août.

Votre intérêt, personnel d'abord, et administratif ensuite, est bien entendu de retrouver un emploi compatible avec votre demande en date du 06 août dans les meilleurs delais.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés